

PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 4 février 2017

Le Patrimoine des Vallées s'est réuni au foyer de la salle Patton le samedi 4 février 2017

La feuille de présence émarginée par les membres présents et les mandataires fait apparaître 65 signatures, le quorum étant de 57.

La séance est présidée par Mireille André assistée par les membres du conseil d'administration :

Gilberte Blum, Renée Druhle, Jean-Paul Ligeard, Katherine Pouchaudon, Christian Pichard, Jean-Luc Renaud.

Absents excusés : Claudine Troupel, Claude Le Bail et Alexis Masounabe.

Mireille André remercie l'assistance et particulièrement Mme Jocelyne Petit, maire d'Ymeray et présidente du Comité de concertation de la déviation de Gallardon.

Elle précise qu'elle est chargée d'excuser M. Stéphane Lemoine, conseiller départemental et président de la communauté de communes du Val de Voise qui ne pourra rejoindre l'assemblée qu'à partir de 10 h.

Elle présente également les excuses de M. Jean-Claude Barret, président du syndicat de la Voise et de M. Jean-Antoine Gombault, technicien de rivière.

1. Le rapport d'activité 2016, joint en annexe, est adopté à l'unanimité.

2. Le rapport financier : le compte d'exploitation 2016 et le budget prévisionnel 2017 sont joints en annexe et adoptés à l'unanimité.

3. Les interventions de l'assemblée :

Denise Bouin empêchée pour présenter les ordures ménagères, c'est Mireille André qui se charge de communiquer ses informations.

De ce fait, celle-ci sollicite Mme Petit, vice présidente du SIRMATCOM, d'apporter certaines précisions sur les interrogations de Mme Bouin.

Mme petit indique que le nouveau bâtiment n'entraîne pas de frais supplémentaires puisque la location de l'ancien était très élevée et qu'il permet de répondre aux normes de sécurité.

Elle précise que le 1^{er} décembre, le préfet a dissous le SIRMATCOM et que la compétence des ordures ménagères est désormais à la charge de la grande communauté de communes des Portes euréliennes de l'Île de France.

Rien n'est changé dans le fonctionnement : les locaux restent à Pierres ainsi que les services et M. Morin a été élu vice président pour les ordures ménagères. Elle conseille à l'association de prendre contact avec M. Morin pour essayer de garder un dialogue de proximité et souligne l'intérêt des actions des associations.

Elle ajoute, en ce qui concerne nos actions sur le menhir que la commune d'Ymeray souhaite profiter de la révision de son PLU pour mettre le secteur de la Mère aux cailles en zone protégée.

Interrogé à propos de l'enquête publique sur la déviation de Gallardon, M. Lemoine précise qu'elle ne peut avoir lieu avant septembre 2017 en raison des diverses élections et qu'actuellement, le département étudie un plan de contournement qui devrait être rendu en mars/avril.

4. Election de membres au Conseil d'Administration :

Il est procédé au vote du renouvellement de mandat de Mme Renée Druhle et de M. Jean-Luc Renaud.

La présidente signale la candidature de Mme Roselyne Chirossel.

Mmes René Druhle et Roselyne Chirossel sont élues à l'unanimité ainsi que M. Jean-Luc Renaud.

Le conseil d'administration compte désormais 12 membres.

5. Les projets 2017 :

- Nous maintiendrons nos informations régulières auprès des adhérents par courriel ou courrier postal ainsi que par la mise à jour régulière du site internet.
- **L'installation de panneaux pour signaler le menhir est à l'étude et des devis ont été fournis.**
- Notre sortie annuelle, sur proposition de Jean-Luc Renaud, est prévue le **dimanche 14 mai** pour une visite commentée de l'Ecomusée de la Ferté Villeneuve suivie du circuit des fontaines.
Les informations précises seront communiquées courant mars.
- Nous poursuivrons notre partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels pour la pose de la clôture de la pelouse de Bonville et les passerelles des Grands Marais.

- Le Conservatoire a fixé au dimanche 21 mai, jour de la fête de la Nature, la sortie sur la pelouse de Bonville. C'est également la période idéale pour la découverte des orchidées.

6. Présentation du site.

Marion Bocquet-Boon et Jean-Paul Ligeard font découvrir le site de l'association : **lepatrimoinedesvallees.fr**
Certaines rubriques, dont celles sur le patrimoine naturel, restent à étoffer et le seront très prochainement mais les informations concernant les comptes rendus des réunions du conseil d'administration pendant l'année 2016 peuvent être consultés.

Pourquoi et comment se passer de pesticides ?

Exposé de Mme Magali GAL, responsable du pôle environnement à la FREDON Centre-Val de Loire. C'est un organisme à vocation sanitaire spécialisé en santé du végétal et en protection de l'environnement.

En introduction, il est présenté le fort impact des produits phytosanitaires sur l'environnement et la santé et la nécessité absolue de les éliminer.

Il existe un cadre réglementaire depuis février 2014 qui porte sur les étiquettes, le dosage, les conditions d'application... mais qui est insuffisant.

Désormais, la Loi Labbé interdit aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytopharmaceutiques..

- **Le 1^{er} janvier 2017** : interdiction de la vente en libre service de produits phytosanitaires aux jardiniers amateurs.
- **1^{er} janvier 2019** : interdiction de commercialiser et de détenir des produits phytosanitaires.

Les communes étant directement concernées, l'exposé qui suit s'adresse principalement à leurs représentants mais les consignes peuvent s'appliquer facilement aux jardiniers amateurs.

Une commune se trouve devant une diversité de situations (ronds points, trottoirs, caniveaux, cimetières, terrains de sport...) auxquels elle doit faire face.

Ainsi la destruction de la végétation spontanée peut être réalisée par

- **des méthodes thermiques** pour les surfaces imperméables,
- **le balayage** pour les pieds de mur, les bordures, les caniveaux,
- **des méthodes mécaniques** pour les surfaces gravillonnées et sablées comme le sabot rotatif, les desherbeurs mécaniques ou les outils manuels comme la binette, le pic-bine, la houe maraîchère...

Ces méthodes curatives étant consommatrices de temps et coûteuses, il est préférable de mettre l'accent sur la prévention :

- **par l'enherbement spontané ou les semis,**
- **le paillage des massifs,**
- **la végétalisation** en pied de mur, aux pieds des haies, des arbres, des talus.

Le choix des plantes demande d'être vigilant et de privilégier les plantes couvre-sol et les vivaces les plus robustes. De nombreux exemples accompagnés d'illustrations ont été présentés : massifs d'heuchères, d'alchémilles, de géraniums vivaces, hostas...

Il faut éviter les plantes trop envahissantes comme l'aegopodium par exemple et invasives comme l'herbe de Pampa.

Il est nécessaire **d'anticiper la conception des espaces verts pour éviter un entretien contraignant.**

Un autre choix peut être envisagé : celui de travailler avec la végétation spontanée et de faire découvrir que les mauvaises herbes n'existent pas mais qu'elles peuvent être comestibles, comme le pourpier, attractives, comme la pâquerette et le bouillon blanc ou thérapeutiques, comme le plantain ou la chélidoine.

La richesse et la clarté de l'exposé ont vivement intéressé l'assistance, élus et jardiniers amateurs, qui a regretté que le temps imparti ait été trop court !